



Préventica

PARIS PTE DE VERSAILLES

21>23 MAI 2019

SANTÉ / SÉCURITÉ
AU TRAVAIL

CONFÉRENCE

Les Aides Financières Simplifiées



VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION :



Prévention des TMS : Comment agir ?



SANTÉ &
SÉCURITÉ AU
TRAVAIL

Les entreprises franciliennes souhaitant s'engager dans une démarche de prévention des risques professionnels, peuvent bénéficier de subventions appelées :

Aides Financières Simplifiées (AFS)



VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION :



Dispositif d'aide pour TPE et PME

- Programme d'aide au développement de la prévention des risques professionnels dans les TPE et PME
- Octroyé dans le cadre de programmes de prévention nationaux et régionaux définis par l'Assurance Maladie - Risques professionnels et approuvés par les partenaires sociaux
- Vise certaines mesures de prévention sélectionnées, particulièrement importantes pour la maîtrise de risques spécifiques
- Subvention dans le cadre de l'[article L. 422-5 du code de la Sécurité sociale](#)
- **Plafonnée à 25 000 euros par programme et est accordée sous certaines conditions**

Dispositif d'aide pour TPE et PME

- Cumul des AFS limité pour une même entreprise :
maximum 3 programmes d'AFS simultanément et/ou successivement sur
période 2018-2022
- Attribution dans la limite des crédits disponibles et de la durée de validité
du programme de prévention
- Ne se substitue pas aux contrats de prévention, qui demeurent un outil
privilegié pour développer la prévention des risques professionnels dans le
cadre des Conventions Nationales d'Objectifs (CNO)

Critères d'éligibilité

- ✓ Etre inscrite au régime général de la Sécurité sociale ;
- ✓ Disposer d'un effectif national compris entre 1 à 49 salariés sur **l'année civile précédant la demande** ;
- ✓ Etre à jour de ses cotisations auprès de l'URSSAF ;
- ✓ Ne pas bénéficier d'un contrat de prévention en cours, ni en avoir bénéficié au cours des deux années précédant la demande d'AFS (date du courrier de transformation d'avances en subvention faisant foi) ;

Critères d'éligibilité

- ✓ Ne pas faire l'objet, pour l'une de ses entreprises, d'une injonction ou d'une cotisation supplémentaire ;
- ✓ Adhérer à un service de santé au travail ;
- ✓ Avoir informé les instances représentatives du personnel des mesures projetées ;
- ✓ Avoir réalisé et mis à jour son [document unique](#) d'évaluation des risques depuis moins d'un an.

Cas particuliers

- Les jeunes entreprises n'ayant pas encore de salariés ne peuvent faire de réservation car elles ne sont pas encore éligibles à l'aide.
- Elles le deviennent après l'embauche d'un salarié et peuvent ainsi bénéficier de l'aide.

Prévention des TMS : Comment agir ?

 **Préventica**
PARIS 21>23 MAI 2019

SANTÉ &
SÉCURITÉ AU
TRAVAIL

LES PROGRAMMES D'AFS RECONDUITS EN 2019

 **l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION :

 **CRAMIF**
Assurance Maladie d'Ile-de-France

 **inrs**
Institut National de Recherche et de Sécurité

Airbonus

Cible : Centres de contrôles techniques et Réparation automobile (CTN A)

Risques ciblés : risques liés aux agents chimiques

Moyens financés :

- ✓ 5 000 € par système d'extraction des gaz et fumées d'échappement avec des capteurs adaptés à l'activité ;
- ✓ 3 000 € pour le remplacement de l'extracteur et/ou du capteur d'un système d'extraction des gaz et fumées d'échappement existant ;
- ✓ 3 000 € par cabine installée pour les centres de contrôle poids lourd.

Nota : cette aide devrait évoluer prochainement et intégrer l'option «Ventilation générale»

Montant : 50 % de l'investissement HT, plafonné à 25 000 €

Validité de l'offre : 02/01/2019 au 31/12/2020

Prévention des TMS : Comment agir ?

Préventica
PARIS 21>23 MAI 2019

SANTÉ &
SÉCURITÉ AU
TRAVAIL

Bâtir +

Cible : secteur du Bâtiment et des Travaux Publics

Risques ciblés : risques de chutes, manutentions manuelles, troubles musculo-squelettiques (TMS) et hygiène

Moyens financés :

- ✓ Dispositifs de protection de trémies – dans la limite de 5 unités par entreprise ;
- ✓ Passerelles de chantier (accès ou franchissement) – dans la limite de 2 unités par entreprise ;
- ✓ Plateforme à maçonner ou table élévatrice (équipées de protections contre les chutes / mise à niveau sans effort important) ;
- ✓ Bungalow de chantier mobile autonome, isolé et chauffé, destiné à héberger le personnel et comportant lave-mains et WC (sont exclus les bungalows de décontamination pour les travaux de retrait ou de confinement d'amiante).



VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION :



Prévention des TMS : Comment agir ?

Bâtir +

Option :

- ✓ Coffret électrique de chantier
- ✓ Recette à matériaux

Montant : 40 % de l'investissement HT (*voire 50 % si un bungalow est inclus dans le projet d'achat de l'entreprise, le montant de la subvention pourra passer à 50 % de l'ensemble des achats*), plafonné à 25 000 €

Validité de l'offre : 02/01/2019 au 31/12/2020

Prévention des TMS : Comment agir ?



SANTÉ &
SÉCURITÉ AU
TRAVAIL

Filmeuse +

Cible : tous secteurs d'activités

Risques ciblés : risques de troubles musculo-squelettiques (TMS), de lombalgies et de chutes

Moyens financés :

- ✓ Filmeuse à plateau rotatif
- ✓ Filmeuse à bras tournant
- ✓ Housseuse automatique

Selon liste établie par la CNAM



VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION :



Filmeuse +

Options cumulables :

- ✓ Étude du poste de travail, études sur l'ergonomie et la sécurité de l'installation ;
- ✓ Enceintes ou grilles de protection normalisées NF ;
- ✓ Barrage immatériel de niveau 4 (norme EN 69 496-1)
- ✓ Pupitre déporté ;
- ✓ Scrutateur de niveau 4 ;
- ✓ Vérification de l'état de conformité de l'installation par un organisme de contrôle ;
- ✓ Convoyeurs d'approvisionnement et de sortie de filmage ;
- ✓ Préhenseur de bobines ;
- ✓ Chariot porte-bobines.

Exclusion des équipements faisant l'objet d'un signalement par le biais d'une fiche de traitement de problème de prévention.

Montant : 50 % de l'investissement HT, plafonné à 25 000 €

Validité de l'offre : 02/01/2019 au 31/12/2020

Stop Amiante

Cible : secteur du Bâtiment, des Travaux Publics, du nettoyage, de la maintenance (CTN A, B, C et I)

Risques ciblés : risque chimique (exposition aux fibres d'amiante)

Moyens financés :

- ✓ Aspirateur avec filtre THE (Très Haute Efficacité) et système de changement de sac en sécurité ;
- ✓ Unité mobile de décontamination ;
- ✓ Dispositif de production et de distribution d'air ;
- ✓ Masque complet à adduction d'air.

Exclusion des équipements faisant l'objet d'un signalement par le biais d'une fiche de traitement de problème de prévention

Montant : 40 % de l'investissement HT, plafonné à 25 000 €

Validité de l'offre : 02/01/2019 au 31/12/2020

TMS Pros Diagnostic

Cible : tous secteurs d'activités

Risques ciblés : risques de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)

Moyens financés :

2 Prestations possibles :

- ✓ Formation d'une personne ressource TMS et/ou
- ✓ Prestation ergonomique pour la réalisation d'un diagnostic et plan d'action.
(Organismes de formation dans la liste indicative INRS de cabinets d'ergonomie).

Montant : 70 % de l'investissement HT plafonné à 25 000 €

Validité de l'offre : 02/01/2019 au 31/12/2020

TMS Pros Action

Cible : tous secteurs d'activités

Risques ciblés : risques de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)

Moyens financés :

Tout matériel ou formation préconisé dans un plan d'actions issu d'un diagnostic ergonomique réalisé par une personne compétente en prévention des TMS.

Exclusion des équipements faisant l'objet d'un signalement par le biais d'une fiche de signalement de problème de prévention.

Pré-requis : fournir au préalable un diagnostic et un plan d'actions réalisés par un prestataire ou un salarié de l'entreprise ayant les compétences nécessaires pour mener le projet de prévention TMS

Montant : 50 % de l'investissement HT, plafonné à 25 000 € pour un investissement minimum de 2 000 € HT

Validité de l'offre : 02/01/2019 au 31/12/2020

Prévention des TMS : Comment agir ?

 **Préventica**
PARIS 21>23 MAI 2019

SANTÉ &
SÉCURITÉ AU
TRAVAIL

LES NOUVEAUX PROGRAMMES D'AFS 2019

 **l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION :

 **CRAMIF**
Assurance Maladie d'Ile-de-France

 **inrs**
Institut National de Recherche et de Sécurité

Prévention des TMS : Comment agir ?



SANTÉ &
SÉCURITÉ AU
TRAVAIL

Hôtel +

Cible : secteur Hôtellerie et lieux d'hébergement (CTN D, H et I)

Risques ciblés : risques de lombalgies, de troubles musculo-squelettiques (TMS), et risques liés à l'utilisation de produits chimiques

Moyens financés :

Pack 1 :

Au minimum 10 lève-lits à énergie autonome ou électrique et dispositifs de housage et déhousage des couettes avec formation à leur utilisation.

En option : chariot d'étages, chariot à fond mobile, nettoyeur vapeur, tablette avec logiciel de gestion mutualisée du travail.



VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION :



Hôtel +

Pack 2 :

Au minimum 5 nettoyeurs vapeur avec formation à leur utilisation.

En option : chariot d'étages, chariot à fond mobile, dispositif de houssage et déhoussage des couettes, tablette avec logiciel de gestion mutualisée du travail.

Montant : 50 % de l'investissement HT, plafonné à 25 000 € pour un investissement minimum de 2 000 € HT

Validité de l'offre : 02/01/2019 au 31/12/2020

Stop Essuyage

Cible : secteur hôtels, cafés et restaurants ainsi que les organismes de formation de ces filières (codes risques 553AC et 801ZA - CTN D et H)

Risques ciblés : risques de coupure, et de troubles musculo-squelettiques (TMS)

Moyens financés :

Un ou plusieurs ensembles "osmoseur et lave-verres équipé de trois paniers, conforme au cahier des charges + mise en service, installation et formation à l'utilisation de ces équipements".

En option : un adoucisseur, paniers supplémentaires, dispositif antibuée, socle de rehausse pour le lave-verres, table relevable pour déposer les paniers.

Montant : 50 % de l'investissement HT, plafonné à 25 000 € pour un investissement minimum de 2 000 € HT

Validité de l'offre : 02/01/2019 au 31/12/2020

Préciséo

Cible : secteur de la coiffure (CTN I)

Risques ciblés : risques de troubles musculo-squelettiques (TMS), et risques chimiques

Moyens financés :

- ✓ Bacs à shampoing électriques ergonomiques selon norme NF EN ISO 14738, (les accessoires annexes tels que dispositifs de shiatsu, massage, chauffage ne sont pas pris en compte) ;
- ✓ Ciseaux de coupe sans anneaux ou avec anneaux à double rotule ;
- ✓ Sièges de coupe à hauteur variable électriques ;
- ✓ Sèche-cheveux de moins de 400 grammes ;
- ✓ Hottes aspirantes en laboratoire et dans le salon pour les lissages et teintures à solvants.

Montant : 50 % de l'investissement HT, plafonné à 25 000 € (minimum 1 000 €)

Validité de l'offre : 15/01/2019 au 31/12/2019

Garage plus sûr

Cible : secteur de la réparation automobile (CTN A)

Risques ciblés : risques liés aux agents chimiques et aux troubles musculo-squelettiques (TMS)

Moyens financés :

- ✓ Fontaines biologiques sans solvant de dégraissage de pièces mécaniques et de nettoyage des freins agissant par voie bactériologique et/ou en phase aqueuse ;
- ✓ Système fermé de lavage automatique des pistolets à peinture solvantée ;
- ✓ Pont de carrossier (pour activité de carrosserie) ;
- ✓ Démonte pneu semi-automatique avec bras d'assistance complémentaire et élévateur de roue associé pour véhicules légers.

Montant : 40 % de l'investissement HT, plafonné à 25 000 €

Validité de l'offre : 02/01/2019 au 31/12/2019

Equip'mobile +

Cible : tous secteurs d'activités

Risques ciblés : risques de troubles musculo-squelettiques (TMS)

Moyens financés :

- ✓ Timon(s) électrique(s) (appelé aussi tireur-pousseur) à conducteur accompagnant et :
 - les accessoires nécessaires à l'adaptation du timon aux équipements mobiles à manutention
 - l'installation, la formation à l'utilisation en sécurité
- ✓ Roue(s) motorisée(s) électrique(s) avec ses accessoires, le montage et la formation à l'utilisation en sécurité.

Montant : 50 % de l'investissement HT (investissement minimum de 2000 € et plafonné à 25 000 € par entreprise.

Validité de l'offre : 02/01/2019 au 31/12/2020

Soudage + sûr

Cible : prioritairement les entreprises du secteur Métallurgie (CTN A) et élargissement à l'ensemble des secteurs (tous CTN)

Risques ciblés : Risque chimique

Moyens financés :

- ✓ Installations de captage localisé : torches aspirantes TIG, torches aspirantes MIG-MAG, dossierets aspirants, gabarits aspirants, bras aspirants, tables aspirantes, cabines, enceintes pour le soudage robotisé.
- ✓ Réseaux ou groupes aspirants avec rejet des fumées à l'extérieur.
- ✓ Installations pour l'introduction mécanique d'air réchauffé en période froide en compensation des débits extraits.

En option et uniquement en complément du financement d'installations de captage localisé :

- les dispositifs d'aide à la manipulation des équipements et de mise en position des pièces : équilibreurs, potences, supports dévidoirs, vireurs ,
- les postes synergiques,

Soudage + sûr

Suite options :

- l'extraction mécanique de la ventilation générale
- les masques à adduction d'air et les cagoules ventilées

Montant : 50 % de l'investissement HT et plafonné à 25 000 € par entreprise.

Pour les mesures subventionnées uniquement en complément du financement d'installations de captage localisé :

- 50% du montant hors taxes (HT) sur les dispositifs d'aide à la manipulation des équipements et de mise en position des pièces : équilibreurs, potences, supports dévidoirs, vireurs.
- 20% du montant hors taxes (HT) pour les postes synergiques, l'extraction mécanique de la ventilation générale, les masques à adduction d'air et les cagoules ventilées.

Validité de l'offre : 02/01/2019 au 31/12/2020

Prévention des TMS : Comment agir ?

 **Préventica**
PARIS 21>23 MAI 2019

SANTÉ &
SÉCURITÉ AU
TRAVAIL

LES PROGRAMMES D'AFS PREVUS EN 2019

 **l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION :

 **CRAMIF**
Assurance Maladie d'Ile-de-France

 **inrs**
Institut National de Recherche et de Sécurité

Échafaudage +

Cible : prioritairement entreprises du secteur du Bâtiment et des Travaux Publics et élargissement à l'ensemble des secteurs (tous CTN)

Risques ciblés : risques de chute de hauteur

Moyens financés :

- ✓ Échafaudage multidirectionnel MDS ;
- ✓ ou Echafaudage roulant MDS

avec condition de formation à l'utilisation, au montage et au démontage des échafaudages.

En option : remorque de transport avec rack pour transport des échafaudages

Couteaux

Cible : prioritairement les entreprises des secteurs Métallurgie, Commerce et Services (CTN D et H), et élargissement à l'ensemble des secteurs (tous CTN)

Risques ciblés : risques de troubles musculo-squelettiques (TMS)

Moyens financés :

Pack 1

Formation des salariés + affuteuse à bande abrasive humide + affileur + coutelière.

Options : (Goniomètre, Aménagement du local d'affutage (extraction d'air, insonorisation, éclairage)

Pack 2 :

✓ Banc de test du pouvoir de coupe des couteaux ;

Options : affuteuse à bande abrasive humide, affileur, coutelière, aménagement du local d'affutage (extraction d'air, insonorisation, éclairage)

✓ Goniomètre et formation à son utilisation.

Pack 3

Formation seule, minimum 2 personnes

Aide et soins à la personne en établissement

Cible : secteur Activités et Services (CTN H et I)

Risques ciblés : risques de troubles musculo-squelettiques (TMS), de lombalgies et de chutes

Moyens financés :

- ✓ Formation des référents, accompagnement des directions, des référents et des équipes ;
- ✓ Acquisition de matériels adaptés notamment pour la mobilisation des personnes.

Aide et soins à la personne à domicile

Cible : secteur Activités et Services (CTN H et I)

Risques ciblés : risques de troubles musculo-squelettiques (TMS), de lombalgies et de chutes

Moyens financés :

- ✓ Formation des référents, accompagnement des directions, des référents et des équipes ;
- ✓ Acquisition de matériels adaptés notamment pour la mobilisation des personnes.

Propreté

Cible : prioritairement secteur Activités et Services (CTN H et I) et élargissement à tous les secteurs.

Risques ciblés : risques de troubles musculo-squelettiques (TMS), de lombalgies et de chutes

Moyens financés :

- ✓ Laveuses mono brosses ;
- ✓ Auto laveuses et accessoires ;
- ✓ Aspirateurs professionnels ;
- ✓ Nettoyeurs et centrales vapeurs ;
- ✓ Aspirateurs nettoyeurs vapeurs et accessoires.

En option : nettoyeurs de paroi verticale et accessoires

Prévention des TMS : Comment agir ?

 **Préventica**
PARIS 21>23 MAI 2019

SANTÉ &
SÉCURITÉ AU
TRAVAIL

LES PROGRAMMES EN PREPARATION

 **l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION :

 **CRAMIF**
Assurance Maladie d'Ile-de-France

 **inrs**
Institut National de Recherche et de Sécurité

AFS en préparation

- ✓ AFS régionale « Déménagement + sûr »
- ✓ AFS nationale ou régionale harmonisée « CLST » (Conception des lieux et situations de travail)

Prévention des TMS : Comment agir ?

 **Préventica**
PARIS 21>23 MAI 2019

SANTÉ &
SÉCURITÉ AU
TRAVAIL

LES ETAPES A SUIVRE



VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION :



Étape 1 : réservation sur devis

Pour réserver l'aide, il est conseillé d'adresser *par lettre recommandée* à la CRAMIF ou *par courriel avec accusé de réception*, le dossier de réservation composé :

- ✓ du formulaire de réservation complété et signé ;
- ✓ du (ou des) devis détaillé(s) des équipements pouvant être subventionnés ;
- ✓ la CRAMIF confirmera ou non la réservation dans un délai maximum de deux mois.

Étape 2 : confirmation sur bon de commande

A réception du courrier de recevabilité (*par courriel*), confirmer la réservation de votre aide en adressant *par courriel avec AR* ou *par lettre recommandée* à la CRAMIF, dans les 2 mois :

- la copie du/des bon(s) de commande détaillé(s).

Étape 3 : réception de l'aide sur présentation de la facture

L'aide est versée en une seule fois par virement bancaire après réception et vérification des justificatifs suivants :

- ✓ le duplicata de/des factures acquittées ;
- ✓ une attestation sur l'honneur indiquant notamment que l'entreprise est à jour de toutes ses cotisations ;
- ✓ un relevé d'identité bancaire (RIB) original au nom de l'entreprise.

Prévention des TMS : Comment agir ?

 **Préventica**
PARIS 21>23 MAI 2019

SANTÉ &
SÉCURITÉ AU
TRAVAIL

Nous contacter

Adresse

CRAMIF - Prévention des Risques Professionnels
Direction des Services Extérieurs
17-19 avenue de Flandre
75954 Paris Cedex 19

Courriel : afs.cramif@assurance-maladie.fr

Site Cramif : <https://www.cramif.fr/aides-financieres-simplifiees>

Dispositifs : www.ameli.fr



VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION :



Prévention des TMS : Comment agir ?

 **Préventica**
PARIS 21>23 MAI 2019

SANTÉ &
SÉCURITÉ AU
TRAVAIL

LES CONTRATS TPE



VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION :



Prévention des TMS : Comment agir ?

Préventica
PARIS 21>23 MAI 2019

SANTÉ &
SÉCURITÉ AU
TRAVAIL

Pour qui ?

- Etablissements non éligibles à un contrat de prévention ou à une AFS
- Critères de recevabilité identiques à ceux des programmes AFS

Qu'est ce que c'est ?

- Convention entre la CRAMIF et l'établissement (durée : 1 an)
- Mesures de prévention s'inscrivant dans les objectifs de la branche AT/MP
- Traiter une situation particulièrement grave de risque exceptionnel
- Montant : de 15% à 70 % de l'investissement HT, plafonné à 25 000 € par entreprise pour un investissement minimum de 2 000 € HT

Comment ?

- ✓ A l'initiative du Contrôleur de sécurité ou de l'Ingénieur conseil
- ✓ Mise en œuvre de l'intégralité des mesures prévues (3 maximum)



VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION :



Prévention des TMS : Comment agir ?

 **Préventica**
PARIS 21>23 MAI 2019

SANTÉ &
SÉCURITÉ AU
TRAVAIL

LES CONTRATS DE PREVENTION



VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION :



Prévention des TMS : Comment agir ?

 **Préventica**
PARIS 21>23 MAI 2019

SANTÉ &
SÉCURITÉ AU
TRAVAIL

Pour qui ?

Pour les entreprises de moins de 200 salariés :

- ✓ Document unique à jour
- ✓ Cotisations sociales à jour
- ✓ Ciblées par une Convention Nationale d'Objectifs (CNO)

La CNO ?

- ✓ est conclue pour 4 ans entre la CNAM / Fédération(s) professionnelle(s)
- ✓ définit les codes-risques visés / secteur d'activités
- ✓ fixe les risques et mesures de prévention prioritaires
- ✓ Définit les fourchettes de participation financière

→ **Liste des CNO en vigueur sur www.ameli.fr**



VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION :



Mise en œuvre d'un contrat de prévention

1. Demande écrite de l'entreprise (courrier, courriel)
2. Intervention d'un préventeur CRAMIF : Diagnostic et élaboration du projet (plan d'action, chiffrage, calendrier,...)
3. Signature du contrat
4. Réalisation des investissements
5. Versement des avances

Contrat de prévention et Contrat TPE

Nous contacter

prevention75.cramif@assurance-maladie.fr

prevention77.cramif@assurance-maladie.fr

prevention78.cramif@assurance-maladie.fr

prevention91.cramif@assurance-maladie.fr

prevention92.cramif@assurance-maladie.fr

prevention93.cramif@assurance-maladie.fr

prevention94.cramif@assurance-maladie.fr

prevention95.cramif@assurance-maladie.fr

Comment connaître son code risque ?



NET-ENTREPRISES-FR

La solution globale pour vos déclarations sociales

RAISON SOCIALE

ADRESSE

CODE POTAL COMMUNE



. REFERENCES

SIRET : SECTION : 01 RISQUE : 158AC BUREAU : non CTN : D

LIBELLE DU RISQUE : Transformation et conservation de légumes et de fruits. Fabrication industrielle de produits de boulangerie, pâtisserie et pizza.

MODE DE TARIFICATION : Taux Individuel EFFECTIF : 261 OPTION TARIFAIRE : Etablissement

LIEU DU RISQUE : ADRESSE ETABLISSEMENT - CODE POSTAL COMMUNE

Merci pour votre attention

Jean-Alexandre BALBERDE, Ingénieur-Conseil



VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION :

